

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Etaient présents : MM. Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés: MM. Françoise VERGNE, Serge ANFRAY

Date des convocations : 22 janvier 2018

Date d'affichage : 6 février 2018

Mme Françoise LOQUET remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Serge ANFRAY, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE : TRAVAUX RUE SIRE DE CREULLY

La commission voirie s'est réunie le mercredi 24 janvier à 18h00 afin d'étudier l'avant-projet sommaire pour les travaux rue Sire de Creully.

Il a été notamment formulé les points suivants :

- Tous les véhicules doivent stationner sur la gauche en venant de la rue du Pont de la Pierre, pour ne pas gêner les véhicules sortant de l'autre côté de la voie
- Supprimer le parking situé dans le virage avant la résidence Sire de Creully, car trop dangereux (absence de visibilité), et le remplacer par un espace vert qui ne demande pas d'entretien.
- Inverser les deux écluses latérales prévues au début de la rue Sire de Creully afin de faciliter le déplacement des riverains
- Bitumer le parking près de la station de lavage avec remplacement des arbres actuels par une autre essence moins salissante.
- Prévoir du stationnement dans le « rond-point » de la résidence Sire de Creully. A priori, environ 8 véhicules pourraient y stationner.
- Prévoir toute la signalétique

Madame le Maire fait part que l'estimation initiale a été revue à la hausse du fait de la mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, mais surtout de la nécessité de renforcer la chaussée.

Le Conseil Municipal demande qu'un seul trottoir soit aux normes pour réduire le coût.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°01/01 : AMENAGEMENT DE LA RUE SIRE DE CREULLY : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la rue Sire de Creully.

Le coût estimatif de cette opération est de 94 982.00 € HT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune peut solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet sommaire de l'aménagement de la rue Sire de Creully
- décide de la réalisation des travaux sur 2018-2019
- sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - subvention DETR escomptée
 - Fonds disponibles au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2018 - N°01/02 : REQUALIFICATION DU BOURG : CHOIX DU GEOMETRE

Madame le Maire a rencontré, le 18 décembre, Messieurs ADAM et VIOLETTE du service des routes départementales et Monsieur BRAUD afin de réfléchir au projet de réaménagement du croisement de la D54 et de la D292.

Il est demandé à la commune de prendre en charge un relevé topographique, nécessaire avant toute étude.

Trois géomètres ont été contactés et ont fait parvenir un devis.

ENTREPRISES	PRIX HT	PRIX TTC
GEOMAT	3 100.00 €	3 720.00 €
GEODIS	2 785.00 €	3 342.00 €
LALLOUET Patrick	2 083.00 €	2 499.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis du géomètre Patrick LALLOUET pour un montant de 2 083.00 € HT soit 2 499.60 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis ainsi que tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°01/03 : LOTISSEMENT BOCAGE DE L'ELLE : ACHAT DE TERRAINS

Madame le Maire rappelle que dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, l'orientation d'aménagement et de programmation n°1-la Rousserie, concerne quatre parcelles destinées à l'habitation, près de la rue des chênes.

Le Conseil Municipal, par délibération 2016-n°06/06 du 15 juin 2016 avait envisagé un projet de lotissement communal sur les parcelles AD 29, 30, 153 et 140.

Madame le Maire a rencontré le service urbanisme de Saint-Lô Agglo au sujet de ce projet.

Le service urbanisme a confirmé que le lotissement peut se faire par étape en ne perdant pas de vue l'aspect d'ensemble.

Madame le Maire rappelle l'achat des parcelles AD 29 et AD 30 et le compromis de vente de la parcelle AD 153.

La parcelle AD 140 a été estimée par les domaines à 4 € le m², compte tenu d'une moins-value liée à la présence de la ligne ERDF sur cette parcelle qui devra être effacée. Les propriétaires ne voulaient pas vendre à ce prix.

Le Conseil Municipal avait donc décidé de ne pas acheter cette parcelle à un prix supérieur.

Madame le Maire fait part qu'elle a repris contact, à leur demande, avec un des propriétaires des parcelles AD 140, 141 et 142. En effet, ceux-ci seraient éventuellement vendeur au prix estimé par les domaines soit 4 € le m² soit 25 124 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Opte pour l'achat des parcelles AD 140, 141 et 142 pour un total de 6281 m² à 4 € le m² soit 25 124 € pour le projet de lotissement communal en complément des parcelles AD 29, AD 30 et AD 153.

- Autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente pour l'achat de ce terrain et tous documents afférents au dossier.

Madame le Maire rappelle que le coût de l'effacement de la ligne ERDF serait d'environ 12 000 €.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°01/04 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le marché de mise en accessibilité de la mairie est terminé. Les factures ont toutes été payées. Les procès-verbaux signés, avec toutes les réserves levées, permet de produire un décompte général définitif. Une écriture comptable à zéro doit être effectuée, ce qui permettra la levée des retenues de garantie par la trésorerie.

Conformément à la délibération du 8 novembre 2017 et compte tenu des dispositions prévues par la réglementation autorisant l'ordonnateur à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide d'ouvrir, en dépenses d'investissement, les crédits suivants :

BUDGET GÉNÉRAL

➤ article 21311-opération 128	DGD LOT 9 : PEINTURE MAIRIE	0 €
➤ article 21311-opération 128	DGD LOT 12 : DESAMIANPAGE	0 €

Madame le Maire est autorisée à procéder au mandatement.

BUDGET 2018 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire liste les projets en investissement prévus pour le budget 2018, suite aux différentes réunions de travail.

BUDGET PRINCIPAL :

- **Opération 111 : Bâtiments communaux**
 - Démolition des vestiaires du stade
 - Ordinateurs de la mairie
 - Sauvegarde des données informatique

- **Opération 113 : Voirie-terrains-réseaux**
 - Borne pour véhicules électriques (réalisée - non payée)
 - Chemin piétonnier près du stade
 - Kiosque en bois derrière la mairie (voté - non réalisé)
 - Illuminations

- **Opération 119 : Aménagement voirie du bourg**
 - Travaux de trottoirs rue du Pont de la Pierre (réalisés - non payés)
 - Relevé topographique carrefour D54/D 292 (voté)

- Rue Sire de Creully
- Rue des jardins
- Opération 121 : Réorganisation cimetièrre
 - Achat d'un nouveau columbarium
- Opération 127 : Logements au-dessus la Poste
- Opération 129 : Maison Médicale
 - Prévoir l'éclairage du parking de la maison médicale non prévu dans le marché
- Opération 130 : Travaux accessibilité bâtiments publics - Agenda Ad'Ap
 - Maison des Associations

BUDGET LOTISSEMENT BOCAGE DE L'ELLE :

L'achat des terrains des parcelles AD 153, AD 140, AD 141 et AD 142.

Les conseillers municipaux valident ces orientations.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Sirène des pompiers :

Madame le Maire avait demandé de faire sonner la sirène des pompiers tous les premiers dimanches de chaque mois à midi à partir de février 2018, ce qui aurait permis de vérifier son fonctionnement.

Par courrier du 12 janvier 2018, le service interministériel de défense et de protection civiles de la Préfecture informe qu'en application du décret n°90-134 du 11 mai 1990 (modifié), les essais du réseau doivent être procédés le premier mercredi de chaque mois, pour vérifier le bon fonctionnement des sirènes et de leurs dispositifs de commande. Un procès-verbal mensuel de fonctionnement doit être transmis par retour de courrier et dans la semaine qui suit les essais à ce service.

Il est rappelé que cette sirène peut être utilisée uniquement en cas de menace grave, d'accident majeur ou de catastrophe, afin d'avertir la population de s'abriter immédiatement en un lieu protégé et de se porter à l'écoute de l'un des programmes locaux et nationaux de radiodiffusion.

- Fleurissement :

Thérèse LANGE informe que la commune a reçu le prix spécial « Participation des habitants » du concours départemental des villes et villages fleuris. Une cérémonie pour remercier les bénévoles aura lieu le vendredi 2 février à la mairie.

Un chèque cadeau de 100 € a été remis à la commune.

Le thème du fleurissement cette année est le jardinage. Thérèse LANGE fait part qu'il sera installé des mannequins jardiniers.

- Mairie/Maison des services :

- Parvis mairie :

Les experts ont préconisé de passer un hydrofuge sur toute la surface du parvis.